MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Commune de La Tour d'Aigues
Pouvoir Adjudicateur

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

RC

REQUALIFICATION ET RENATURATION DE LA PLACE JEAN JAURES AUX ABORDS DU BD DE LA REPUBLIQUE Y COMPRIS CELUI CI

COMMUNE DE LA TOUR D'AIGUES

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

LUNDI 14 DECEMBRE 2026 A 12h00

Sur la plateforme

Cabinet Tramoy **ZA Le Revol** **277 chemin des Vieilles Vignes** **84240 LA TOUR D'AIGUES**	**Mairie de La Tour d'Aigues** **7 Place de l'Eglise** **84240 LA TOUR D'AIGUES**

SOMMAIRE

1. OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION 3
2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION 3
3. LES INTERVENANTS 4
4. CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT 5
5. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION 5
6. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 6
7. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS 7
8. EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 8
9. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 11

1. OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

1.1 OBJET

La présente consultation concerne :

REQUALIFICATION ET RENATURATION DE LA PLACE JEAN JAURES AUX ABORDS DU BD DE LA REPUBLIQUE Y COMPRIS CELUI-CI

Lot 4 – Espaces Verts - Arrosage

Lieu(x) d'exécution :

Commune de La Tour d'Aigues :

- Boulevard de la République
- Place Jean Jaures

1.2 MODE DE PASSATION

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte (MAPA). Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 TYPE ET FORME DE CONTRAT

Marché public de travaux. Marché ordinaire sans tranches, conclu selon les dispositions du Code de la commande publique.

1.4 DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION

La présente consultation n'est pas décomposée **lot**

1.5 NOMENCLATURE

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45112710-5	Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts
45232120-9	Travaux d'irrigation

2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 FORME JURIDIQUE DU GROUPEMENT

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 VARIANTES

Aucune variante n'est autorisée.
Les candidats doivent présenter une offre strictement conforme aux exigences du dossier de consultation.

3. LES INTERVENANTS

3.1 DESIGNATION DE L'ACHETEUR

Commune de la Tour d'Aigues

7 Place de l'église

84 240 La Tour d'Aigues

3.2 REPRESENTANT DE L'ACHETEUR

Représentant de l'organisme acheteur : Monsieur le Maire, M. Jean-François LOVISOLO

3.3 ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

L'assistance à la maîtrise d'ouvrage est assurée par :

Parc Naturel Régional du Luberon

60 Place Jean-Jaurès

84 404 APT

Tél : 04 90 04 41 96

3.4 MAITRISE D'ŒUVRE

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

Cabinet TRAMOY

277 chemin des vieilles vignes

84240 La Tour d'Aigues

Elle est représentée par : Salvador MEYNARD et Sylvain BELIVIER.

Atelier Mpaysage

Paysagistes Concepteurs

168 Quartier St Louis

Chemin des Molières

84240 LA TOUR D'AIGUES

Elle est représentée par : GREGOIRE Marie-Pierre

3.5 CONTROLE TECHNIQUE

Aucun contrôle technique n'est prévu pour cette opération. Le maître d'ouvrage se réserve le droit de faire appel à un contrôleur technique externe pour la validation de certaines prestations.

3.6 SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE DES TRAVAILLEURS

Aucune coordination sécurité et protection de la santé n'est prévue pour cette opération. Toutefois, chaque entreprise doit veiller à tout mettre en œuvre pour assurer la sécurité de ses collaborateurs et de tous les intervenants sur le chantier. Chaque titulaire de lot établira un plan de prévention en lien avec le MOA et le MOE.

4. CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

4.1 MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.2 CONFIDENTIALITE ET MESURES DE SECURITE

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes, si ce n'est pas précisé les pièces sont communes à tous les lots :

- Le règlement de la consultation commun (RC) ;
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes ;
- Plan du projet ;
- Les bordereaux de prix unitaires :
    - BPU-LOT4 – Espaces verts - Arrosage,
- Le détail quantitatif estimatif PDF et EXCEL :
    - DQE- LOT4 – Espaces verts - Arrosage,

Il est remis gratuitement à chaque candidat uniquement sur la plateforme de dématérialisation.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications non substantielles au dossier de consultation au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 DOCUMENTS A PRODUIRE

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

- Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :
    - Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
- Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :
    - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
- Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :
    - Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)
    - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur.

En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Oui
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes	Oui
Le bordereau des prix unitaires du lot du candidat (BPU)	Oui
Le détail quantitatif estimatif du lot du candidat (DQE)	Oui
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 VISITES SUR SITE

La visite sur site n'est pas obligatoire, néanmoins, l'acheteur précise qu'une visite est fortement conseillée pour le candidat avant le dépôt de son offre.

Les lieux de travaux sont libres d'accès.

7. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 TRANSMISSION ELECTRONIQUE

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://www.marches-publics.info

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;

lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Mairie de La Tour d'Aigues

BP 15 La Tour d'Aigues

84125 PERTUIS CEDEX

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles (type PDF).

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

7.2 TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8. EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

8.1 SELECTION DES CANDIDATURES

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 ATTRIBUTION DES MARCHES

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondérations
	LOT4 Espaces verts-Arrosage
1-Prix des prestations	45 %
2-Valeur technique	55 %

8.2.1 Critère - Prix des prestations

Le prix sera jugé à partir des détail estimatif (DQE) joint à la présente consultation représentant une estimation des quantités de l'opération.

La note maximale de 10 sera attribuée à la meilleure offre, sur la base de Détail Quantitatif Estimatifs, puis affectée du coefficient de pondération. Les autres offres seront notées proportionnellement à la meilleure :

Npp = (10 x (valeur de la meilleure offre / valeur de l'offre)) x pondération (%)

8.2.2 Critère – Valeur Technique

La valeur technique du candidat sera appréciée selon les aspects suivants et reportée dans la grille d'appréciation

Grille de jugement de la valeur technique des candidats : 100 points

La notation des sous critères de la valeur technique

100 % TRES BIEN REPONDU 75 % BIEN REPONDU 50 % MOYEN 25% PASSABLE 0 % ABSENCE OU MAUVAIS

Sous-critères	Notation lot 4
1 - Méthodologie Méthodologie d'exécution envisagée sur le chantier (tout document permettant d'évaluer la compréhension du projet : plans, photos, croquis, rapport, descriptif techniques…). Description détaillée des procédés et moyens d'exécution particuliers pour chaque phase de chantier Procédure chancre coloré selon réglementation Proposition de conception des massifs arbustifs. Sécurité du chantier et de ses abords et usagers.	25 points
2 – Planning et phasage Délais des différentes phases et détails du planning et du programme d'exécution des ouvrages en respectant les délais indiqués dans l'acte d'engagement. Appréhension du phasage des différents chantiers et de l'intervention des différents lots. Capacité d'intervention en plusieurs fois.	25 points
3 - Moyens humains et matériel affectés au chantier Détail des équipes affectées au présent chantier, ainsi que leurs compétences, organigramme. Moyen matériel	5 points
4 – Qualité des matériaux et végétaux Indication des provenances des matériaux et matériel, fournisseurs envisagés, délai de fournitures, gestion des stocks conformément au CCTP	25 points
5 – Environnemental (Loi « résilience ») L'entreprise devra présenter les dispositions qu'elle **prévoit de mettre en œuvre** pour limiter l'impact environnemental des travaux, notamment : Les modalités de gestion, de tri et de valorisation des déchets verts et autres déchets de chantier. Les mesures permettant de limiter la consommation d'eau. Les caractéristiques environnementales des végétaux et matériaux proposés. Les moyens mis en œuvre pour limiter les émissions polluantes et les nuisances liées aux engins et matériels utilisés. Performance des mesures proposées par l'entreprise en matière de réduction de l'empreinte carbone des travaux	20 points

Le total des sous-critères pondérés sera ramené à une note sur 10 qui servira à l'affectation de la note globale pondérée de la valeur technique :

Nvtp = Valeur de l'offre (sur 100) / 10 x pondération (60%)

8.2.3 Note finale (N)

La note finale est obtenue en additionnant les résultats des critères prix et technique pondérés

Note prix pondérée (Npp) + note technique pondérée (Nvtp) = note sur 10 (N)

8.3 SUITE A DONNER A LA CONSULTATION

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations (rencontre ou par échange de courriers ou courriels) avec les candidats ayant présentés les offres les plus intéressantes au regard des critère définis ci-dessus. **Elle décide librement du nombre de candidats concernées, Cependant celui-ci ne peut être inférieur à 2 sauf si ce nombre d'offres n'est pas atteint.**

La négociation portera sur la valeur technique et sur le prix. La personne responsable du marché poursuivra les négociations avec les candidats jusqu'à ce qu'elle arrête la date limite de remise de leur dernière offre.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Si au stade de l'analyse des offres, ou de la phase de négociation (si elle a lieu), le pouvoir adjudicateur choisi de retenir la tranche conditionnelle et/ou la variante. Celle(s)-ci peut(vent) entrer en compte pour les classements temporaires et finaux.

8.4 FIN DE LA PROCEDURE

Le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure de consultation pour tout motif qu'il souhaitera et sans avoir à en justifier et sans indemnité pour les candidats.

9. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

9.1 ADRESSES SUPPLEMENTAIRES ET POINTS DE CONTACT

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante :

https://www.marches-publics.info

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 PROCEDURES DE RECOURS

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Nimes

16 avenue Feuchères

30941 NIMES CS88010 CEDEX 9

Tél : 04 66 27 37 00

Télécopie : 04 66 36 27 86

Courriel : greffe.ta-nimes@juradm.fr

Adresse internet (U.R.L) : http://nimes.tribunal-administratif.fr/

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Nimes

16 avenue Feuchères

30941 NIMES CS88010 CEDEX 9

Tél : 04 66 27 37 00

Télécopie : 04 66 36 27 86

Courriel : greffe.ta-nimes@juradm.fr

Adresse internet (U.R.L) : http://nimes.tribunal-administratif.fr/